

Résolution présentée par la délégation de la République de Saint-Marin et d'Andorre

Thème	Agenda 2030 pour le développement durable
Concerne	la restriction des avantages fiscaux pour tous les membres de l'ONU
L'Assemblée Générale,	
Inquiétée	par le maintien du secret bancaire par certains États de la communauté internationale comme les îles Marshall, le Luxembourg et Hong Kong et préoccupée par la fuite de capitaux dans ces pays,
Constatant	que le nombre de paradis fiscaux n'a pas diminué durant les dernières années, se chiffrant à plus de 19 pays d'après le rapport de l'UE du 24 février 2022,
Fortement	préoccupée concernant la fuite de 427 milliards de dollars, une somme égale au PIB de la Norvège, échappant ainsi à la fiscalité des États ayant pour conséquence un manque de revenu pour ceux-ci et les forçant donc à réduire des dépenses publiques et sociales et à augmenter d'autres taxes comme la TVA en augmentant ainsi le coût de la vie dans certains pays,
Préoccupée	à propos de la non-imposition de ces capitaux et du non-respect d'une entraide internationale comme on l'aperçoit avec la Suisse qui abritait dans ses coffres en toute discrétion les fortunes d'élites corrompues qui volaient l'argent de plusieurs pays comme la France ou les États-Unis,
Soulignant	que de très gros profits se font donc au détriment de plusieurs milliards de personnes et que même si des banques comme le Crédit Suisse et l'UBS ont été condamnées à payer des dédommagements ceux-ci sont insuffisants,
Préoccupée	avant toute chose par la précarité de la situation des citoyens occasionnée par les dommages économiques monumentaux dus à ces États, qui nuisent donc au bien vivre de chaque individu,
Convaincue	que la levée du secret bancaire à travers le monde est d'une importance majeure pour le développement durable et qu'il faut prendre des mesures dans le cadre de l'agenda 2030 pour le développement durable contre le secret bancaire, car celui-ci creuse les inégalités entre les populations et prive l'État de finances utiles pour l'éducation,
Décide	de la mise en place d'un traité international, le traité N.S. (Nessun Segreto) qui exigera une transparence fiscale complète entre les États adhérents ;
	<ul style="list-style-type: none">- que ce traité impose aux multinationales et aux contribuables de communiquer leurs revenus et fortunes aux pays où ils sont exercent une activité, ainsi qu'il force l'application des taux d'impositions mondiaux minimaux et empêche la délocalisation artificielle des bénéfices dans des paradis fiscaux ;- que si des pays ne signent pas le traité, les pays signataires du traité s'engagent à taxer les biens et services proposés par les pays non-signataires.

Le texte français fait foi